

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 11 FÉVRIER 2021 à 18 HEURES					
Au Palais des Congrès, 7 boulevard Lamarck à Bourges,					
en présentiel et en visioconférence					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	59	2	0	5 février 2021	5 février 2021

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, France LABRO, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Marcella MICHEL, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Justine SINGEOT, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Philippe DEBROYE, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Yannick BEDIN, Thibaut RENAUD

Pouvoirs :

Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES
 Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à La Présidente
 Renaud METTRE donne pouvoir à Constance BONDUELLE
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Olivier CABRERA
 Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Joël ALLAIN
 Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL
 Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
 Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Didier PRUDENT

M. Stéphane GARCIA et Mme Alexia FRANQUES sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 7.1.1 Débat d'orientation budgétaire

- 8 -

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L2312-1 et L5211-36 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Communautaire, Action Sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages Numériques du 20 janvier 2021 ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales impose d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Le support de ce débat est constitué du Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) ci-joint, comprenant les orientations budgétaires proposées pour 2021, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, il contient des éléments sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La Loi NOTRe fait également obligation de mettre ce rapport en ligne sur notre site internet après adoption de la délibération.

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Conseil Communautaire,

DECIDE
à l'unanimité des votants

- de prendre acte de la communication des éléments relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires et de la tenue du présent débat.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le
Affichage du

1 9 FEV. 2021

1 8 FEV. 2021

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Didier GARCIA

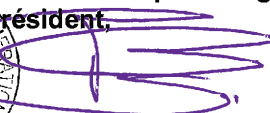


Fait à Bourges, le 12 février 2021

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,**



Richard BOUDET



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR L'EXERCICE 2021

SOMMAIRE

Introduction :.....	3
1 – Eléments de contexte.....	4
2 – Les résultats budgétaires 2020 estimés.....	13
3 – Les ressources 2021 estimées	18
4 – Les priorités du BP 2021	22
5 – Le personnel	27
6 – Les engagements pluriannuels	31
7 – La traduction budgétaire.....	33
8 – La Dette	40
Annexe 1 – Les modalités réglementaires de présentation du ROB.....	44

Introduction :

Le budget primitif pour 2021 sera soumis au vote du Conseil Communautaire d'avril 2021.

Son élaboration intervient dans un contexte exceptionnel à plusieurs titres.

Tout d'abord, la crise sanitaire sévit toujours. A l'heure où est écrit le présent rapport, malgré l'arrivée du vaccin contre la COVID-19, aucune certitude n'existe quant à la fin de la pandémie qui touche nos concitoyens.

La crise économique qui en découle se prolongera certainement sur une partie de l'année, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur nos administrés et les effets sur notre collectivité, rendant fragile toute prévision de recettes et de dépenses.

La situation est également exceptionnelle au niveau des mesures prises par l'Etat. Au prix d'un déficit public sans précédent, l'Etat accompagne le soutien et la reprise de l'activité économique à travers différentes mesures d'aides financières, avec notamment un plan de relance offrant aux collectivités territoriales des possibilités nouvelles de financement.

Et pour compléter ce panorama hors normes, plusieurs réformes de la fiscalité portant sur la taxe d'habitation et les impôts dits de production interviendront en 2021 et impacteront les collectivités territoriales.

En dépit de ce contexte exceptionnel, le budget pour 2021, disposera d'une réelle assise financière issue de l'exercice 2020, et d'une préservation globale attendue de nos recettes en 2021.

Ce budget pourra alors afficher une ambition et des priorités fortes pour notre agglomération. Le présent rapport les détaillera et donnera l'occasion d'en débattre.

Le présent document est établi conformément à l'article L2312-1 du CGCT. Les modalités de présentation obéissent à l'ensemble des dispositions renvoyées en Annexe 1.

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE

La présente partie indiquera l'environnement dans lequel est élaboré le projet de budget pour 2021.

Elle précisera :

- le contexte national, avec notamment les principales mesures de la Loi de Finances pour 2021, particulièrement riche en matière de réforme de la fiscalité locale,
- ainsi que les principaux sujets locaux qui devront être au rendez-vous de l'exercice.

C'est en effet l'ensemble de ces éléments qu'il convient de connaître en premier lieu avant d'aborder plus précisément les orientations budgétaires et la configuration du budget 2021.

1.1. Le contexte national

1.1.1. La crise de la COVID19

Avant d'évoquer 2021, il convient de rappeler les conséquences de la crise que nous traversons.

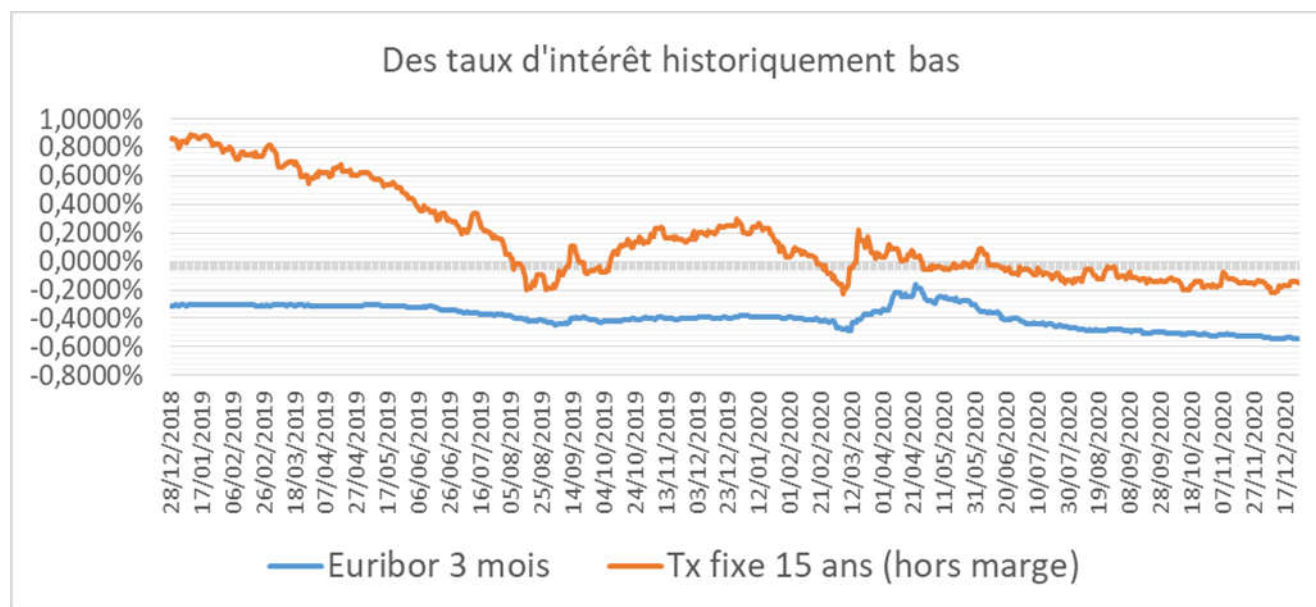
- Une crise sanitaire dramatique (plus de 60 000 morts fin 2020),
- Mais aussi une crise économique avec les effets des deux confinements, aboutissant à une forte diminution de l'activité (**- 10% de croissance estimée pour 2020**),
- Une dégradation sans précédent des finances publiques : les mesures d'urgence mises en place par l'Etat (470 Mds €) aggraveront durablement le déficit public qui atteindra en 2020 **11,3% du PIB, portant la dette publique à près de 120% du PIB**,
- L'Etat a mis en place un plan de relance de 100 Mds € sur la période 2021-2022 (« France Relance ») financé à hauteur de 40 Mds € par l'Europe, comportant 3 axes :
 - ❖ compétitivité et innovation (baisse des impôts de production, investissements d'avenir...)
 - ❖ transition écologique (transports, rénovation écologique des bâtiments...)
 - ❖ cohésion sociale et territoriale (emplois, santé, enseignement supérieur, soutien aux collectivités locales...).

S'agissant de 2021, le Gouvernement table sur les hypothèses suivantes :

- Une croissance qui devrait « rebondir » à + 5,7% avec la reprise de l'activité,
- Un déficit public ramené à 6,7% du PIB et une dette représentant 116% du PIB ; **le retour attendu de la croissance n'aura ainsi que peu d'effets immédiats sur les finances publiques**,
- Une inflation qui devrait rester stable à + 0,6%, mais qui, comme toujours, dépendra de l'évolution des cours du pétrole,
- étant précisé que ces hypothèses ne prennent pas en compte les conséquences du 2^{ème} confinement, non mesurées à ce jour.

- ❑ Des taux d'intérêts toujours à des niveaux historiquement bas,

A titre d'illustration, le graphique ci-dessous retrace l'évolution, sur les deux dernières années, des taux court (index euribor 3 mois) et long (taux fixe 15 ans).



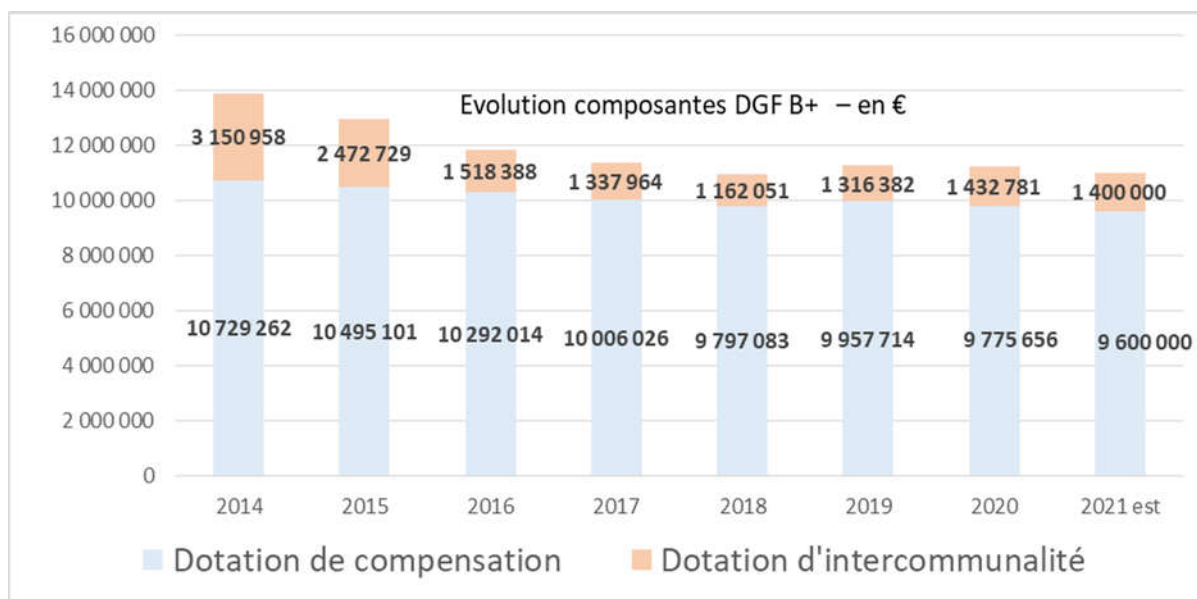
L'Etat et les collectivités locales profitent toujours de conditions très favorables.

Bourges Plus a payé, en 2020, 586 000 € d'intérêts (dette consolidée) hors remboursement anticipé, soit un taux moyen de dette au 31/12/2020 de 1,57%.

La structure de notre dette (65% fixe/35% variable) nous protège à court terme d'une remontée des taux.

1.1.2. Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2021

- ❑ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : stabilité dans le budget de l'Etat à 26,76 Mds €, ce qui ne signifie pas, comme chaque année, que notre DGF notifiée sera stable.
 - ✓ En effet, notre **dotation de compensation**, en tant que variable d'ajustement subira une diminution de l'ordre de 1,8% (rappel : - 1,83% en 2020).
 - ✓ Et notre **dotation d'intercommunalité** évoluera principalement en fonction de notre population et de notre Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Dans l'ignorance du nouveau calcul du CIF, par prudence, cette dotation sera estimée en légère baisse sur 2021 :



- ❑ Réforme de la Taxe d'Habitation (**résidences principales seules**) : **année blanche en 2021, autrement dit, la compensation se fera à l'euro près.**

Rappel du dispositif préalablement adopté en LFI 2020 pour application en 2021 :

- Pour les communes :
 - Remplacement de la TH par la redescende de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties départementale** avec **application d'un coefficient correcteur pour atteindre le même niveau de ressources.**
- Pour les EPCI et les Départements :
 - Remplacement de la TH intercommunale et de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties par **l'affectation d'une fraction de TVA nationale.**
 - En 2021, la fraction de TVA devait être calculée sur la TVA 2020.

Or un correctif a été apporté en Loi de Finances 2021 : la fraction de TVA ne sera plus calculée sur la TVA de 2020 mais sur celle de 2021.

La reprise de la croissance étant attendue en 2021, cela aura pour conséquence de minorer le coefficient d'affectation de TVA, et donc de priver les EPCI d'une dynamique de TVA, et donc de compensation. Cette première année de compensation sera véritablement « blanche » pour les collectivités permettant ainsi à l'Etat de lui en limiter le coût de la mesure.

- ❑ Baisse des impôts de production (-10 Mds €) dans le cadre du plan de relance, à travers **3 mesures** :
 - ❖ suppression de la part de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) affectée aux Régions, conduisant à une **division par 2 du taux national de CVAE** passant de 1,5% à 0,75% avec octroi d'une quote-part de TVA supplémentaire,

- ❖ plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) abaissé de 3 à 2% de la Valeur Ajoutée_ (Rappel : CET = CVAE + Cotisation Foncière des Entreprises),
 - ❖ division par 2 des valeurs locatives des locaux industriels, qui réduira la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements de cette catégorie, avec compensation de l'Etat versée aux collectivités.
- ❑ En raison de la réforme fiscale, modification des modes de calculs des indicateurs financiers à compter de 2022 (CIF, potentiel fiscal...) avec vraisemblablement des effets inattendus sur les calculs de dotations... (il y aura des gagnants et des perdants...)
 - ❑ Automatisation du FCTVA à compter de 2021 pour Bourges Plus
C'est une mesure de simplification qui met un terme au processus déclaratif, dont il faudra vérifier qu'elle n'entraîne pas de perte de recette.
 - ❑ En vue de lutter contre l'artificialisation des sols :
 - ❖ possibilité d'exonérer de Taxe d'Aménagement les places de stationnement intégrées au bâti,
 - ❖ assouplissement et élargissement des critères d'instauration des taux majorés de Taxe d'Aménagement,
 - ❑ Décalage de l'entrée en imposition à la CFE (exonération locale facultative), pendant 3 ans, en cas de création ou d'extension d'établissement ; la question se posera de savoir si Bourges plus souhaite mettre en œuvre ce dispositif.
 - ❑ Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases : +0,20 % (1,20% l'an dernier) applicable à la taxe foncière et à la TH des résidences secondaires.
 - ❑ Enfin, il faut noter qu'aucune compensation n'est prévue pour perte exceptionnelle de CVAE en lien avec la crise sanitaire...

1.2. Le contexte local

Il s'agira dans cette partie de rappeler nos engagements, notre stratégie pour lutter contre la crise sanitaire et d'évoquer les dossiers qui devront être finalisés cette année.

1.2.1. Crise sanitaire : continuer à accompagner les entreprises du territoire et anticiper les conséquences budgétaires

Tout d'abord, il convient de noter les caractéristiques de cette dernière année budgétaire et les actions engagées :

- en 2020, les ressources budgétaires de Bourges Plus ont relativement été épargnées par la crise sanitaire, et des dépenses d'investissement (hors STEP) ont dû être différées,
- nos recettes fiscales (75% des RRF du BP 2020) et notre DGF (16% des RRF du BP 2020), qui constituent l'essentiel de nos ressources, n'ont pas été impactées sur 2020,
- Bourges Plus a même bénéficié d'un boni de fiscalité de 1,5M€, non prévu au BP (qui avait été établi avec prudence) et qui a été entièrement consacré à la création d'un fonds de soutien de 1,5M€ pour aider les entreprises.
- Notre collectivité a par ailleurs accordé le dégrèvement exceptionnel de 2/3 de CFE pour les secteurs particulièrement impactés,
- Et fin 2020, notre collectivité a remis en place un dispositif d'aides aux entreprises.

Le Bilan provisoire et non exhaustif de ces mesures de soutien est le suivant :

	€	
1er fonds de soutien aux entreprises	393 500	montant versé
Participation au Fonds Renaissance (Région)	250 000	montant versé
Dégrèvement exceptionnel CFE	200 000	estimation
<u>2ème fonds de soutien (déc 2020)</u>	<u>500 000</u>	<u>estimation</u>
Total provisoire	1 343 500	

Les crédits du fonds non utilisés fin 2020 seront reportés sur 2021.

Par ailleurs, la forte incertitude sur les ressources fiscales en 2021 (et 2022) a conduit à proposer :

- de voter le CA 2020 et le BP 2021 en avril prochain,
- de reprendre ainsi les résultats de l'exercice 2020 dès le BP afin de financer, le cas échéant, une diminution des produits fiscaux (CVAE principalement),
- et ainsi d'atteindre un résultat 2020 du Budget Principal, suffisamment dimensionné.

A la clôture de l'exercice 2020, le budget principal devrait pouvoir afficher un **fonds de roulement fin 2020 estimé à 7,5 M€** (rappel fin 2019 : 6 M€), pouvant alimenter, en cas de besoin, tout ou partie du financement du budget 2021

- ❖ grâce aux diverses dépenses non réalisées, principalement en investissement,
- ❖ grâce à l'affectation de 2 M€ en dépenses imprévues, non utilisées,
- ❖ grâce aux crédits provisionnés à hauteur de 0,5 M€ au chapitre charges exceptionnelles, non utilisés,
- ❖ en limitant au maximum le besoin de financement de la section d'investissement, en recourant à l'emprunt (2,5M€ mobilisés + 1 M€ à reporter en 2021).

Or, les fortes craintes quant à une baisse de nos produits fiscaux ne se révéleront vraisemblablement pas en 2021, mais plus certainement en 2022.

En effet :

- Le produit de CVAE, que l'on pensait, jusqu'encore en octobre dernier, en forte baisse en 2021, sera, selon les informations de la DDFIP reçues en novembre, en augmentation de 0,7 M€,
- Nos entreprises dominantes du secteur de la défense, semblent avoir eu une forte progression de leur Valeur Ajoutée,
- Le « contrecoup fiscal » de la crise sanitaire s'annonce plus vraisemblablement en 2022.

La « stratégie » budgétaire pour le BP 2021 sera alors de ne pas consommer intégralement le résultat 2020 pour financer 2021, mais d'également anticiper le financement 2022 en conservant une part significative de l'excédent disponible fin 2020.

1.2.2. Une solidarité communautaire financière réaffirmée dans le cadre de la nouvelle gouvernance

Malgré le contexte, la solidarité communautaire restera forte à travers plusieurs dispositifs :

Un nouveau pacte fiscal et financier de solidarité communautaire

Délibéré en décembre dernier par Bourges Plus, il reste à approuver par l'ensemble des communes au 1^{er} trimestre 2021.

Il fige la prise en charge, par Bourges Plus, du prélèvement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) à 46,28% pour 3 ans.

Il ne remet pas en question la prolongation sur 2021, des fonds de concours de la génération précédente (4G) : 1,3 M€ seront inscrits à ce titre en 2021 afin de permettre aux communes d'utiliser leur solde de dotations.

Il crée, à compter de 2021, un nouveau dispositif de fonds de concours à l'investissement des communes (la Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire = DISC) avec 1,5 M€/an pendant 3 ans avec clause de revoyure à la fin de cette période. Une Autorisation de Programme de 4,5 M€ sera ouverte au BP, avec 1 M€ de Crédits de Paiement.

Au total, seront inscrits en 2021 en crédits de paiements :

Solde ancien Fds de concours :	1,3 M€
Nouveaux fonds 2021 :	<u>1,0 M€</u>
TOTAL	2,3 M€

❑ Prise de la compétence « Etablissement et exploitation des réseaux de communication électronique » en 2021

La modification des statuts a été approuvée par le Conseil Communautaire le 12 novembre dernier : il reste aux communes à se prononcer.

Plus communément appelée « compétence numérique », elle permettra à Bourges Plus de s'inscrire, par le biais du Syndicat Berry Numérique, dans un plan de déploiement de la fibre optique à l'horizon 2022-2025.

Les principales communes bénéficiaires seront Lissay-Lochy et Vorly, non desservies à ce jour, mais aussi Mehun-sur-Yèvre, qui n'est pas totalement « connectée » à l'heure actuelle.

A terme, le coût d'investissement pour Bourges Plus est estimé à 350 000 € en lieu et place des communes. La dépense ne devrait toutefois pas intervenir dès 2021.

L'évaluation des charges est à prévoir en CLECT au plus tard en septembre 2021.

❑ Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le CRST (période 2018-2024) arrive à mi-parcours. L'enveloppe totale du contrat (15 820 K€) n'est consommée qu'à 38 % fin 2020.

Bourges Plus, dans le cadre de la clause de révision à mi-parcours, favorisera la consommation maximale de l'enveloppe sur le territoire de l'Agglomération, en négociant avec la Région Centre-Val-de-Loire afin d'aider tout nouveau projet ou redéploiement dont pourraient bénéficier les acteurs locaux en capacité de justifier la réalisation avant le terme du contrat. Cette renégociation permettra ainsi d'orienter les fonds vers les nouveaux projets de l'agglomération autour de la remobilisation du foncier délaissé.

❑ Fonds de concours exceptionnel Maison de la Culture

Pour mémoire, le solde de 200 000 € devra être versé en 2021. Ce qui porte au total à 2,5 M€ les fonds de concours aux communes en 2021.

1.2.3. Des dossiers qui devront aboutir en 2021

Il s'agira ici de citer les principaux dossiers stratégiques de notre Agglomération nécessitant des actions et décisions en 2021.

❑ Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

La compétence est effective depuis le 01/01/2020.

L'année 2020 a été une année de « transition » avec accord local, provisoire, consistant à continuer à faire supporter les charges par les communes (cf. CLECT de novembre). En 2021, il conviendra de fixer définitivement les impacts sur les attributions de compensation.

Il reste jusqu'à fin septembre 2021 pour déterminer des modalités d'évaluation des charges transférées et les soumettre à la CLECT.

C'est donc un **rendez-vous majeur de l'année 2021** au regard des conséquences éventuelles d'une absence de consensus sur le développement de notre territoire et sur le cycle de l'eau.

❑ Capter un maximum de ressources disponibles

L'année 2021 sera exceptionnellement riche en nouvelles sources de financement : CPER, Plan de Relance, DSIL, Fonds Européens...

Bourges Plus et les acteurs du territoire (INSA, CCI ...) ne devront pas rater une occasion de solliciter ces financements, et candidater aux appels à projets.

Nos dossiers devront répondre aux divers critères d'éligibilité imposés (délais, thématiques...), et nous devons identifier les bons dispositifs...

En 2021, les principaux dossiers à soumettre en priorité à ces différents appels à projets seront :

- la dépollution et l'aménagement de Lahitolle,
- la réhabilitation de l'ENSA,
- le projet de siège communautaire dans l'ancienne Maison de la Culture,
- la requalification de la zone d'activités des Danjons,
- les projets liés au plan vélo intercommunal,
- toute opportunité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

A noter : les Contrats de Relance et Transition Ecologique (**CRTE**), annoncés par le 1^{er} Ministre fin 2020, qui ont pour vocation de « participer activement à la réussite de France Relance et « simplifier et **unifier les dispositifs de contractualisation existants** ». Échéance : signature fin juin 2021.

❑ Etablir un projet de territoire concerté

Des crédits d'études seront inscrits au BP 2021 (25 K€). Au-delà de sa vocation de document de référence de notre ambition pour notre territoire, il constituera le socle de la programmation de nos investissements.

Car notre PPI (programmation pluriannuelle des investissements) n'est pas encore totalement établie. En outre, elle dépendra fortement des financements obtenus.

❑ Formaliser le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pour une durée de 6 ans, autour des 5 objectifs stratégiques approuvés en juin 2018, ce dossier devrait aboutir début 2021.

❑ Arrêter le nouveau projet de PLUI

Il s'agira de procéder à l'ajustement des zones urbanisables, en renforçant la protection d'espaces naturels et paysagers, en prenant en compte les enjeux en matière d'énergies renouvelables. Les orientations prises incitent fortement à la rénovation du bâti existant et à la remobilisation foncière vers lesquelles les crédits devront être préférentiellement orientés.

❑ Installer le Conseil de développement (pour mémoire)

Prévu à l'article L5211-10-1 du CGCT, il doit être renouvelé. Il convient de noter que *« le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

2 – LES RESULTATS BUDGETAIRES 2020 ESTIMES

Avant d'envisager la configuration budgétaire pour 2021, il s'agira ici de vérifier, avant même la présentation du Compte Administratif de 2020, le niveau global d'exécution de l'exercice passé afin d'évaluer les ressources qui seront disponibles en sus de celles du prochain BP.

C'est, à l'heure où est rédigé le présent rapport, un exercice d'approximation des résultats du dernier exercice. En effet, 2020 n'est pas clos comptablement. La journée complémentaire est à peine commencée, les rattachements à l'exercice et les restes à réaliser ne sont pas finalisés.

Les informations communiquées ci-après, à travers les principaux agrégats financiers, ne sont que des estimations.

Mais nous pouvons d'ores et déjà avancer que les capacités financières de notre collectivité sont conservées.

□ Budget Principal

Mvts réels seuls en M€	BUDGET PRINCIPAL SEUL		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020 estimé
Recettes de fonct. (<u>hors cessions</u>)	67.32	73.60	73.00
Dépenses de fonct. <i>dont AC versée</i>	65.10 23.33	65.53 23.26	67.10 23.18
Autofinancement (1)	2.22	8.08	5.90
Rec. d'invnt. (<u>hors dette</u>) <u>y.c. cessions</u>	2.33	2.56	1.80
Dep. d'invnt (<u>hors dette</u>)	11.26	12.37	6.22
Rbt d'emprunt	0.52	0.38	0.70
Recette d'emprunt	2.49	3.50	2.50
Besoin de financement après emprunt (2)	6.96	6.71	2.62
Résultat de l'exercice (1-2)	-4.74	1.37	3.28
Résultat antérieur reporté (3)	8.94	4.20	5.57
Solde avant reports (1-2+3)	4.20	5.57	8.85
Solde après reports	1.78	6.06	7.50
Var encours de dette	1.97	3.40	1.80
Encours de dette au 31/12 (4)	5.67	9.07	10.87
Capacité de désendettement (4/1)	2.6	1.1	1.8

Observations :

- Le résultat de clôture apparaît conforté ; le fonds de roulement après reports devrait atteindre 7,5 M€, soit 1,5 M€ de plus que fin 2019, qui pourront être reversés au budget 2021.
- Sous l'effet de la crise du COVID-19, les investissements réalisés au titre du budget principal sont quasiment divisés par 2 en comparaison de 2019.
- L'autofinancement (ou épargne brute) apparaît en repli, mais il aurait été supérieur sans le fonds de soutien créé pour les entreprises ; il finance toutefois à lui seul la quasi-totalité des investissements réalisés.
- La stratégie de confortement de nos réserves a conduit à poursuivre le recours à l'emprunt sans pour autant compromettre nos marges de manœuvre : le ratio de capacité de désendettement restera inférieur à 2 ans.

☐ **Budgets Annexes Administratifs bénéficiant de subventions d'équilibre**

Budgets administratifs	LAHITOLLE			ACTIVITES LOCATIVES			ARCHEOLOGIE		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est
Mvts réels seuls en M€									
Recettes de fonct.	0.45	0.52	0.40	0.89	1.00	1.14	0.62	0.94	0.78
<i>Dont subv d'équilibre</i>	0.45	0.52	0.40	0.42	0.54	0.64	0.37	0.17	0.39
Dépenses de fonct.	0.10	0.14	0.11	0.62	0.66	0.77	0.62	0.94	0.78
Autofinancement (1)	0.35	0.38	0.29	0.27	0.34	0.37	0.00	0.00	0.00
Rec. d'inv. (hors dette)	0.00	0.00	0.93	0.09	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00
Dep. d'inv. (hors dette)	0.10	0.09	1.09	0.09	0.03	0.09	0.00	0.00	0.00
Rbt d'emprunt	0.29	0.29	0.29	0.30	0.30	0.30	0.00	0.00	0.00
Recette d'emprunt	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Besoin de financement (2)	0.39	0.38	0.45	0.30	0.31	0.37	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice (1-2)	-0.04	0.00	-0.16	-0.03	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat antérieur reporté (3)	0.04	0.00	0.00	0.03	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00
Solde avant reports (1-2+3)	0.00	0.00	-0.16	0.00	0.03	0.03	0.00	0.00	0.00
Solde après reports	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Var encours de dette (*)	-0.29	-0.29	-0.29	-0.30	-0.30	-0.30	0.00	0.00	0.00
Encours de dette au 31/12 (4)	3.58	3.29	3.00	4.65	4.35	4.05	0.00	0.00	0.00
Capacité de désendettement (4/1)	10	9	10	17	13	11	so	so	so

Observations :

- Ces budgets annexes nécessitent toujours d'être équilibrés par des contributions du budget principal (1,4 M€ estimés en 2020).

- L'activité du service archéologie préventive a particulièrement pâti de la crise sanitaire (peu de fouilles en 2020), ce qui a impliqué d'accroître la participation financière du budget Principal,
- La tranche 2 d'aménagement de Lahitolle a démarré en 2020 et a consommé 1 M€ de CP.

□ Budgets Annexes d'aménagement

Budgets d'aménagement	MOUTET		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est
Mvts réels seuls en M€			
Dépenses d'aménagement	2.30	0.40	1.10
Recettes de cessions	0.12	1.37	0.41
Recettes de subventions	0.50	0.04	0.08
Participation reçue du Bud. Princ.	1.03	0.00	0.00
Avances du Bud. Princ (- = rbt)	0.65	0.00	-0.07
Total recettes	2.30	1.41	0.42
Résultat de l'exercice	0.00	1.01	-0.68
Résultat antérieur reporté	0.00	0.00	1.01
Solde après reports	0.00	0.00	0.33
Encours de dette au 31/12	0.00	0.00	0.00

DETOUR DU PAVE		
CA 2018	CA 2019	CA 2020 est
	1.00	0.00
	0.00	0.89
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	1.00	0.00
	1.00	0.89
	0.00	0.89
	0.00	0.00
	0.00	0.00
	0.00	0.00

Observations :

- L'aménagement du Moutet a pu se poursuivre en 2020 ; le ralentissement des produits de cession du fait de la crise sanitaire n'a pas eu de conséquence sur l'équilibre du budget qui disposait d'excédents antérieurs suffisants.
- La cession programmée sur le Détour du Pavé a bien été réalisée en 2020 : elle devra ultérieurement être affectée au remboursement de l'avance initiale du budget Principal.

□ Budgets Annexes en SPIC

Budgets SPIC (hors SPANC)	EAU			ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est	CA 2018	CA 2019	CA 2020 est
Mvts réels seuls en M€						
Recettes de fonct.	11.25	12.61	12.10	11.73	12.40	11.70
Dépenses de fonct.	6.37	6.75	6.90	7.56	7.95	7.30
Autofinancement (1)	4.88	5.86	5.20	4.17	4.45	4.40
Rec. d'inv. (hors dette)	0.02	0.10	0.40	0.52	2.64	7.24
Dep. d'inv. (hors dette)	5.43	4.68	1.87	3.21	14.79	24.76
Rbt d'emprunt	0.47	0.47	1.03	0.61	0.73	0.77
Recette d'emprunt	0	0	0	0	6.50	9.50
Besoin de financement (2)	5.88	5.05	2.50	3.30	6.38	8.79
Résultat de l'exercice (1-2)	-1.00	0.81	2.70	0.87	-1.93	-4.39
Résultat antérieur reporté (3)	2.91	1.91	2.72	2.78	3.66	1.73
Solde avant reports (1-2+3)	1.91	2.72	5.42	3.66	1.73	-2.66
Solde après reports	1.37	2.18	4.30	2.87	1.27	1.10
Var encours de dette (*)	-0.47	-0.27	-1.03	-0.61	7.77	8.73
Encours de dette au 31/12 (4)	5.32	5.05	4.02	5.19	12.96	21.69
Capacité de désendettement (4/1)	1.1	0.9	0.8	1.2	2.9	4.9

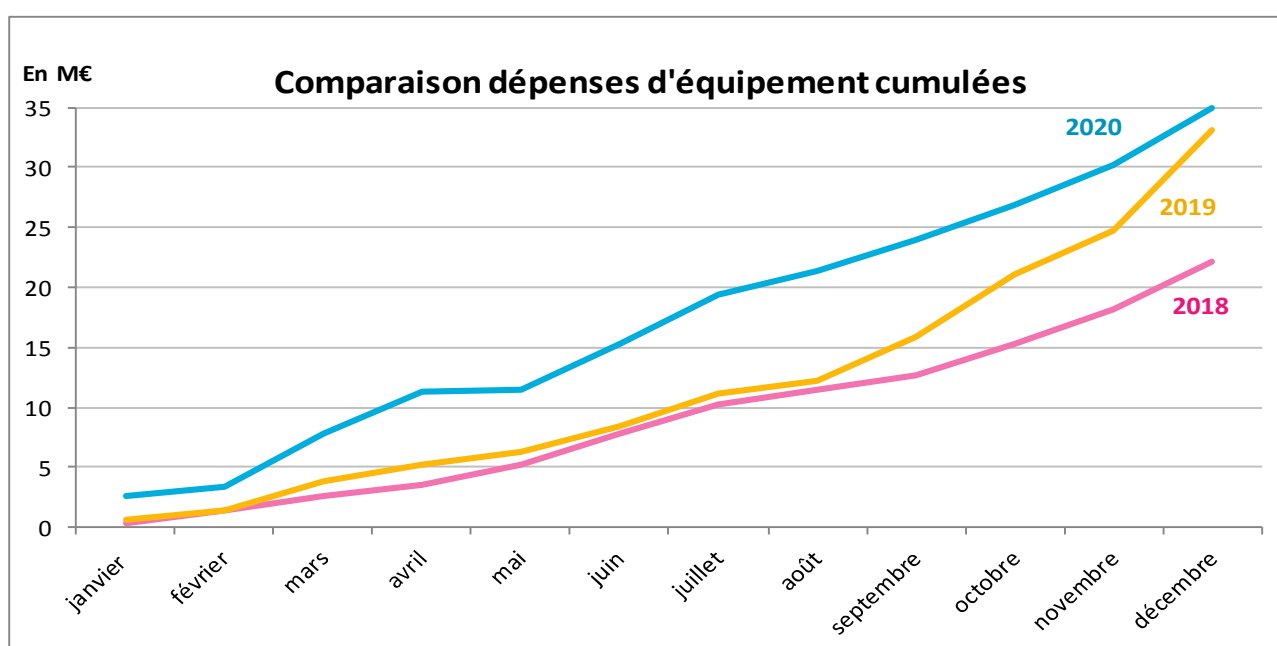
Observations :

- La baisse des investissements est sensible sur le budget Eau dont nombreux chantiers ont dû être différés en raison de la crise sanitaire. Le haut niveau du fonds de roulement de clôture qui en résulte pourra venir en complément de financement des investissements du BP 2021.
- Inversement, au niveau du budget Assainissement Collectif, le chantier de la STEP a subi peu de ralentissements du fait de la crise sanitaire. La forte progression des investissements sur l'assainissement provient de cette opération, qui représente 23,7 M€ de dépenses sur cet exercice.
- Pour ces raisons, la dette sur ces budgets évolue dans des sens opposés :
 - La dette du Budget Eau se réduit, sous l'effet notamment d'un remboursement anticipé de 0,5 M€,
 - La dette du Budget Assainissement est portée de 13 M€ fin 2019 à 22 M€ fin 2020, intégrant 16 M€ mobilisés au seul titre de la STEP, étant précisé qu'il en reste autant à mobiliser en fonction du plan de financement prévisionnel (5M€ figureront en reste à réaliser d'emprunt fin 2020).

❑ Les dépenses d'investissement 2020 consolidées

FOCUS SUIVI DEPENSES D'EQUIPEMENT				
PAR TYPE D'OPERATION en K€	Crédits (*)	Mandaté	Non mandaté	% Mandaté
Budget Principal	12 016	6 217	5 799	51,7%
Budget Eau	3 226	1 871	1 355	58,0%
Budget Assainissement Collectif	27 499	24 765	2 734	90,1%
Budget Lahitolle	1 508	1 084	424	71,9%
Budget Moutet	1 432	887	545	61,9%
Budget Activités Locatives	165	93	72	56,4%
Budget Aménagement (Détour du	210	0	210	0,0%
TOTAL	46 056	34 917	11 139	75,8%

(*) crédits = BP 2020 + reports 2019+DM 2020



Observations :

Malgré l'effet « report » des opérations dû à la crise, l'année 2020 aura vu près de 35 M€ de dépenses d'investissement mandatées, soit le plus haut niveau jamais atteint du fait du chantier de la STEP.

3 – LES RESSOURCES 2021 ESTIMEES

Cette troisième partie estimera le niveau des recettes réelles.

Ces dernières seront établies en fonction des informations connues à ce stade et à partir d'hypothèses qui porteront principalement sur nos recettes fiscales.

Comme chaque année, ce seront nos produits fiscaux qui détermineront le niveau de l'équilibre du budget principal.

3.1. Les recettes de fonctionnement

3.1.1. Budget Principal – les produits fiscaux

Le budget 2021 est élaboré, et sera présenté, à taux de fiscalité constants, lesquels, pour rappel, s'établissent ainsi :

Cotisation Foncière des Entreprises :	25,89%
Taxe sur le Foncier non Bâti :	1,69%
Taxe sur le Foncier Bâti :	0,00%
Taxe Enlèvement OM	8,45%

La réforme de la TH et de la CFE (cf. 1^{ère} partie) nous conduira à globaliser produits et compensations afin de comparer à même périmètre.

Les principales évolutions envisagées sont les suivantes :

- ❑ **CVAE** : le montant retenu est celui « pré-notifié » par la DDFIP en fin d'année 2020, produit qui se révèle en hausse (+0,7 M€/CA 2020, mais + 1,5M€/BP 2020 qui avait été prudent). Nous semblons bénéficier des **bons résultats 2019** de certaines de nos entreprises dominantes,
- ❑ **TH** : l'année « blanche » évoquée précédemment invitera à prévoir une stabilité de l'ensemble compensations + allocations,
- ❑ **CFE** : la crise sanitaire devrait impacter nos ressources, et c'est une diminution de 1,2% par rapport au CA 2020 qui sera prévue, mais correspondant à +1,8%/BP 2020 (compensations CFE comprises),
- ❑ **TASCOM** : la Taxe sur les Surfaces Commerciales est certainement celle dont le rendement sera le plus infléchi par la crise sanitaire.
Il sera proposé une baisse de recettes de 16% par rapport au CA 2020, afin d'anticiper la probable baisse des chiffres d'affaires des entreprises en 2020.
- ❑ **TEOM** : + 0,6 % par rapport au CA 2020 = + 1,25% par rapport BP 2020.
Les évolutions constatées se révèlent généralement supérieures au coefficient de revalorisation des bases.

En synthèse, nos estimations de recettes fiscales se résument ainsi :

En K€	Produits de fiscalité - Rôles généraux (hors rôles supp.)			
	CA 2020	BP 2020	2021 est.	Var 2021/BP 2020
	Produit CFE	15 235	14 800	15 200
Compensations CFE	152	120		
TOTAL CFE	15 387	14 920	15 200	1,8%
Produit fiscal TH	14 979	14 900	16 085	
Compensations TH	1 110	1 050		
TOTAL TH	16 089	15 950	16 085	0,8%
Produit fiscal TFNB	36	33	35	5,6%
Taxe additionnelle TFNB	230	200	230	13,0%
TASCOM	1 796	1 627	1 500	-7,1%
IFER	1 105	1 060	1 100	3,6%
CVAE	10 172	9 300	10 820	14,9%
TEOM	11 607	11 535	11 680	1,2%
TOTAL	56 422	54 625	56 650	3,6%

C'est au final une prévision en hausse de 3,6% qui est envisagée par rapport au BP 2020 qui s'était révélé sous-estimé.

Mais, comparée aux recettes perçues en 2020, cette évolution est ramenée à +0,4%, et encore n'est-elle due qu'à la CVAE.

3.1.2. Budget Principal – ensemble des recettes de fonctionnement

En complément des produits fiscaux, les recettes du budget principal sont envisagées de la manière suivante :

Recettes réelles de Fonctionnement - ensemble (en M€)	BUDGET PRINCIPAL		
	BP 2020	BP 2021 (est.)	
Fiscalité (avec compensations)	54,63	56,65	Cf. point précédent
DGF	11,13	11,00	Cf. point 1.1.2
Produits OM (ventes + participations)	1,35	1,03	baisse attendue produits reprise des déchets
Produits IMEP	0,41	0,31	baisse recettes constatée en 2020 pas d'augmentation tarifaire en 2021
GEPU	0,00	0,20	hypothèse refacturation dans l'attente CLECT
Solde budget Voie Romaine	0,51	0,51	Report reprise du solde en 2021
Remboursements de frais, divers, autres recettes, subventions...	3,40	3,27	Révision à la baisse notamment des mises à disposition de personnel à la Fac de Droit, de rbt d'assurances du personnel surestimées en 2020
TOTAL RECETTES REELLES	71,43	72,98	Var 2,2%

Globalement, le budget principal tablera sur une progression de 2,2% des recettes de fonctionnement.

Il convient de noter la prise en compte de la baisse de certains postes : produits de reprise de déchets, inscriptions IMEP et mise à disposition de personnels auprès de la Faculté d'Orléans.

La prévision de 0,2 M€ au titre de GEPU est une inscription qui vise à neutraliser, dans l'attente du rapport de la CLECT, l'inscription en dépense de fonctionnement de la même somme. Cette inscription a vocation, en cours d'année, à être retraduite, en tout ou partie, dans l'attribution de compensation.

Enfin, le montant total des recettes estimées pour 2021 (72,98 M€) est également très proche des recettes projetées au CA 2020 (73 M€).

3.1.3. Budgets Annexes – recettes de fonctionnement

S'agissant des budgets annexes, les évolutions projetées sont les suivantes :

Ensemble des recettes par budget (en M€)	BP 2020	BP 2021	Var	
		(est.)	%	
EAU	11,50	11,50	0,0%	Pas d'augmentation tarifaire en 2021
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11,97	12,14	1,4%	1,5% sur les tarifs délibérés en décembre dernier
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	0,15	0,15	0,0%	Pas d'augmentation tarifaire en 2021
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE (hors subv d'équilibre)	0,89	0,43	-51,7%	Très peu de chantiers de fouilles envisagés en 2021
LAHITOLLE (hors subv d'équilibre)	0,00	0,00		
BUDGET LOCATIF (hors subv d'équilibre)	0,45	0,51	13,3%	prise en compte arrivées nouveaux locataires
TOTAL RECETTES REELLES	24,96	24,73	-0,9%	

Il convient surtout de noter, qu'aujourd'hui, le service archéologie n'est pas attributaire de nouvelles fouilles ce qui conduit à envisager une diminution de ses produits.

Enfin, les recettes des budgets annexes Moutet et Détour du Pavé sont toutes considérées comme des recettes d'investissement.

3.2. Les recettes d'investissement

Elles sont très étroitement liées au programme d'investissement (FCTVA, subventions...). Elles dépendront aussi des résultats des contractualisations qui interviendront en 2021 (CPER, plan de relance, bilan mi-parcours du CRST, DSIL...).

Le BP 2021 sera ainsi établi à partir d'hypothèses.

Le programme d'investissement qui sera présenté par la suite par thématique, précisera ces postulats de recettes.

Les recettes d'investissement apparaîtront par ailleurs en fin de document avec la synthèse des équilibres projetés.

4 – LES PRIORITES DU BP 2021

Seront développés dans cette quatrième partie les axes forts des orientations budgétaires pour 2021.

4.1. Mieux faire connaître l'agglomération pour y développer l'emploi dans un modèle de développement durable

Cette priorité se traduira par les différentes actions suivantes :

- Soutien à la campagne de communication « **Bourges Vie-Nouvelle** (70 000 € provisionnés)
- Engagement d'une **étude de stratégie touristique** (80 000 €)
- Soutien exceptionnel pour une **campagne de communication sur le tourisme**
- Engagement réaffirmé pour le **canal de Berry à vélo** (30 527 € en 2021) et contribution à l'étude de l'**axe cyclable Bourges-Aubigny** (100 000 €)
- Contribution au projet **Bourges Capitale européenne de la Culture** à partir des compétences de l'Agglomération (archéologie, enseignement supérieur, recherche, formation...)
- Solde de l'aide à la construction de la Maison de la Culture** (200 000 €).
Au total, Bourges Plus aura apporté 6 039 000 € (2 539 000 € FdC 4G + 3 500 000 € FdC exceptionnel)
- Développement des **partenariats** (PETR, avec une contribution de 207 000€)

4.2. Engager l'agglomération dans la transition écologique et énergétique

Les projets ci-après seront mis en œuvre dans le cadre de cet engagement.

- Grâce **au PLUI**, mieux exploiter les espaces urbanisés pour mieux contenir les extensions urbaines.
Coût du PLUI : 178 K€ dont 50 K€ pour étude complémentaire (corridors écologiques).
- Revaloriser les **zones d'activités**
 - ❖ Autorisation de programme de 5 M€ créée pour les DANJONS avec 1 M€ de crédits de paiement en 2021,
 - ❖ Etude de réhabilitation route de la Charité (90 000 €).
- Dépolluer la dernière tranche **Lahitolle** pour accueillir des activités économiques et des établissements d'enseignement supérieur (AP de 5,3 M€ créée avec 400 000 € de CP en 2021).

- ❑ Accompagner **l'amélioration de l'habitat** (3,3 M€ de CP dont 1,5 M€ pour Bourges Habitat).
- ❑ Animer le projet « **Bourges Action Cœur de Ville** » et prochainement « **Mehun, Petite Ville de Demain** ».
- ❑ Compléter l'étude CRAC (30 000 €) pour déterminer les modalités de mise en place de concession d'aménagement pour **le centre-ville**.
- ❑ Réutiliser le patrimoine historique de Bourges en réinvestissant **l'ancienne Maison de la Culture** sur un projet mixte, accueil des visiteurs, introduction à l'histoire et l'actualité culturelle berruyère et Hôtel Communautaire sur un site centre-ville (200 à 300 agents).
- ❑ **NPNRU** : définir une nouvelle destination pour les espaces dégagés par les démolitions sur Bourges-Nord (80 000 € pour étude urbanistique et 40 000 € pour mission d'accompagnement au pilotage du projet).
- ❑ diagnostic préalable pour **projets de photovoltaïque** valorisant des sites pollués ou déjà urbanisés

Soit des dispositifs tous inscrits au **PCAET qui constituera un rendez-vous majeur de 2021**

- ❑ **Etre « moteur » en matière de mobilité :**
 - ❖ **Etudes BHNS** (150 000 €)
 - ❖ **Plan Vélo** (1,5 M€ de CP)
 - ❖ Etudes Mobilités
 - ❖ Intégration **d'aménagements cyclables dans les ZA**
- ❑ Avec une alerte sur la problématique du **tri des déchets** (baisse des recettes), du **coût croissant des ordures ménagères** (+4,6% en fonctionnement pour les seules charges du service).

4.3. Investir dans une politique globale de l'eau

L'année 2021 sera une année de transition permettant de **structurer transversalement un réseau de compétences autour de l'eau au sein des services de l'agglomération**, mobilisant les services de l'urbanisme (PLUI), de la voirie et de l'aménagement (désimperméabilisation des sols), des eaux pluviales, de l'eau potable, de l'assainissement, de l'environnement et de l'économie (mutations agricoles).

Cet axe recouvrera l'ensemble du cycle de l'eau avec notamment :

- ❑ **Travaux et entretien des réseaux d'eaux pluviales** (1 M€ en INVT et 200 000 € en FONCT), équilibré en dépenses et en recettes, à confirmer dans le cadre d'une CLECT en septembre,
- ❑ **Schéma directeur des eaux pluviales** (170 000 € en 2021 sur un total de 500 000 € à inscrire), intégrant le double impératif d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols et de lutter contre les inondations liées à des épisodes pluvieux de plus en plus violents.

- ❑ Une augmentation des **crédits d'investissement à destination de l'eau potable** portant de 4 M€ à 7 M€ le programme 2021, dont :
 - ❖ Sécurisation de l'approvisionnement en **eau potable** pour Mehun sur Yèvre (2 M€ de CP sur une AP totale ouverte à 4 M€)
 - ❖ Programme annuel de **remplacement des canalisations et suppression des raccords au plomb** (3,3 M€)
 - ❖ Etudes et protection des ressources en eau (0,3 M€) pour Herry (4^{ème} puits), Le Porche (nouveau contrat territorial et possibles acquisitions foncières), Le Prédé (travaux), et Saint-Ursin (recherche d'une ressource alternative, mesures conservatoires sur le forage F3, protection de l'environnement du captage au titre des politiques eaux usées et des eaux pluviales urbaines)

- ❑ Inscription du solde des crédits pour la **STEP** (16,6 M€) avec aussi 2,2 M€ pour le **programme annuel d'investissement**

4.4. Soutenir le développement économique de Bourges Plus pour créer des emplois

Il s'agira de mettre en œuvre une stratégie autour de 5 axes :

- ❑ Renforcer la visibilité des pôles d'excellence avec notamment le fonctionnement du Centre des Industries de Défense, la structuration des filières agroalimentaires,
- ❑ Accompagner les mutations de l'économie au service de la transition écologique,
- ❑ Disposer de foncier pour accueillir les entreprises (1 M€ d'acquisitions foncières + remobilisation de foncier délaissé),
- ❑ Accompagner la création et le développement d'entreprises (250 000 € d'aides à l'immobilier + aides aux associations accompagnant la création d'entreprises),
- ❑ Développer les outils de dynamisation, de régulation et d'orientation des projets commerciaux.

Il s'agira aussi de :

- Doter la direction de l'économie en personnel et outils nécessaires (3 postes supplémentaires, dont un manager de commerce) avec internalisation des compétences et diminution des prestations externes (études secteur de la défense, marché pépinière d'entreprises).
Ex : marché pépinière = 125 000 € en année pleine, réduit à 65 000 € en 2021).
- Soutenir l'aéroport (0,3 M€ de subvention pour contraintes de fonctionnement et 0,1 M€ de travaux)

4.5. Faire de la formation et de l'enseignement supérieur un outil d'attractivité du territoire

Figureront à ce titre :

- La participation au développement de l'INSA (étude Gymnase 0,1 M€ + travaux salle d'armes 0,4 M€ + 0,15 M€ d'aide annuelle au fonctionnement de l'école + soutien au projet d'extension dans le cadre du CPER)
- La poursuite de réhabilitation de l'ENSA (1,8 M€ au titre de la rénovation des façades sur l'année 2021)
- Le solde de la contribution aux travaux de l'IUT (0,25 M€)
- La contribution à la présence d'une antenne de la Fac de Droit (0,3 M€)
- La réorientation du projet LAHITOLLE à destination de l'enseignement supérieur (étude transfert ESTACOM)

4.6. Etre solidaires avec les communes, les quartiers et les habitants les plus fragiles

La solidarité sera déclinée sous diverses formes, notamment à travers :

- le PLUI, les réseaux d'eau et d'assainissement, le numérique, afin de permettre la poursuite du développement des communes,
- le pacte fiscal avec la politique des fonds de concours (1,5 M€/an),
- la signature de la Convention Territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales qui assure la pérennité des financements des structures pour l'enfance et la jeunesse des communes. Elle ne devrait pas avoir d'incidence financière pour l'agglomération sur 2021.
- l'engagement de l'Agglomération dans le cadre du NPNRU,
- la revalorisation du budget d'intervention pour la politique de la Ville, en faveur du développement de l'emploi,
- le soutien de la Mission Locale (128 K€),
- la négociation de conventions de partenariat avec les organismes mutualistes proposant des complémentaires santé pour les habitants de l'agglomération (sans incidence financière),
- l'accessibilité des bâtiments et espaces communautaires,
- la prise en charge du contingent SDIS.
- A la fin de 2020, un système de soutien ponctuel aux étudiants isolés et précaires a été mis en place. En 2021, les modalités d'une implication plus structurée et pérenne, en lien avec les services universitaires seront étudiées.

4.7. Doter l'agglomération de moyens nécessaires à son fonctionnement

Un effort budgétaire important, mais indispensable, sera réalisé en matière de personnel :

Chapitre 012 En €	CA 2018	CA 2019	Estimation CA 2020	Rappel BP 2020	Projet BP 2021	Var BP/BP
BUDGET PRINCIPAL	14 657 020	15 473 085	15 503 923	15 744 000	16 469 000	4,6%
EAU	3 011 299	3 092 605	3 148 511	3 123 000	3 090 000	-1,1%
ASST	3 359 620	3 387 666	3 212 007	3 365 000	3 365 000	0,0%
SPANC	103 133	109 569	110 000	110 000	110 000	0,0%
ARCHEOLOGIE	476 071	666 213	595 707	687 280	518 000	-24,6%
TOTAL	21 607 143	22 729 138	22 570 148	23 029 280	23 552 000	2,3%

Le budget contiendra un renforcement exceptionnel et conjoncturel des dépenses de personnel :

- rattrapage sur des postes vacants enfin pourvus (économie + politique de la ville),
- création d'un secrétariat général autour de la Présidence de l'Agglomération avec 4 personnes).
- mise en conformité avec les règlements (délégué à la protection des données),
- mise à niveau indispensable de la fonction « ressources humaines » pour trois collectivités cumulant 2 000 agents,
- remodelage de la direction générale ouvrant une période de transition avec un impact financier particulier sur 2021 et 2022.

Les schémas directeurs informatique et RH seront mis en œuvre.

Ces moyens nouveaux seront compensés pour plus de 50% par des dépenses réduites (études et prestations externes, fin de mises à disposition de postes au cabinet de la Ville de Bourges...) ou des recettes nouvelles (partage de charges avec la Ville de Bourges, financements ANRU, Banque des Territoires ...).

4.8. Proposer un budget ambitieux conciliant les impératifs budgétaires

Ces priorités se traduiront dans les masses budgétaires en 2021 dans le respect de nos capacités financières :

- les niveaux d'épargne brute prévisionnelle pour 2021 atteindront globalement ceux du BP 2020, afin de financer les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) et conserver une capacité de désendettement soutenable,
- la bonne tenue attendue des recettes de fonctionnement, permettra de financer des dépenses de fonctionnement en hausse,
- le niveau d'investissement local (hors effet STEP en fin d'opération) sera comparable à celui du BP 2020) :
 - en conservant un niveau d'endettement compatible avec nos capacités financières,
 - en restant prudent, dans la perspective de 2022 qui s'annonce très incertaine pour nos recettes de fonctionnement,
 - et en demeurant vigilant quant aux évolutions des coûts et risques en matière d'ordures ménagères.

5 – LE PERSONNEL

Il s'agira ici comme chaque année de présenter les principales caractéristiques de nos charges de personnel et plus globalement des sujets tenant aux ressources humaines.

En rappelant, tout d'abord,

- que les charges de personnel représentent, hors les attributions de compensations versées aux communes, le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement du budget de Bourges Plus,

- et que le personnel de Bourges Plus est partiellement mutualisé avec la Ville de Bourges, près de la moitié des agents partageant leurs activités à la fois pour notre Agglomération et la Ville, la compensation financière intervenant au travers de l'Attribution de Compensation (AC).

Une part importante de ces dépenses correspond à l'application de décisions de portée nationale.

A ce titre, le dispositif national des parcours professionnels des carrières et des rémunérations dit « PPCR » instauré en 2016 vise à améliorer la rémunération des agents titulaires, notamment grâce à la refonte des grilles indiciaires. La revalorisation des indices bruts et des indices majorés devait intervenir entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois.

Le décalage d'une année de la mise en œuvre de ces mesures à compter du 1^{er} janvier 2018 a été instauré par 3 décrets parus au Journal Officiel des 20 et 23 décembre 2017.

Ainsi, les revalorisations indiciaires prévues initialement au 1^{er} janvier 2020 sont effectives au 1^{er} janvier 2021. La dépense totale annuelle est estimée à environ 37 500 €, tous budgets confondus.

Le BP 2021 intègre le coût prévisionnel de la prime de précarité, soit 70 000 €. Cette disposition découle également d'une contrainte nationale, introduite par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Celle-ci entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

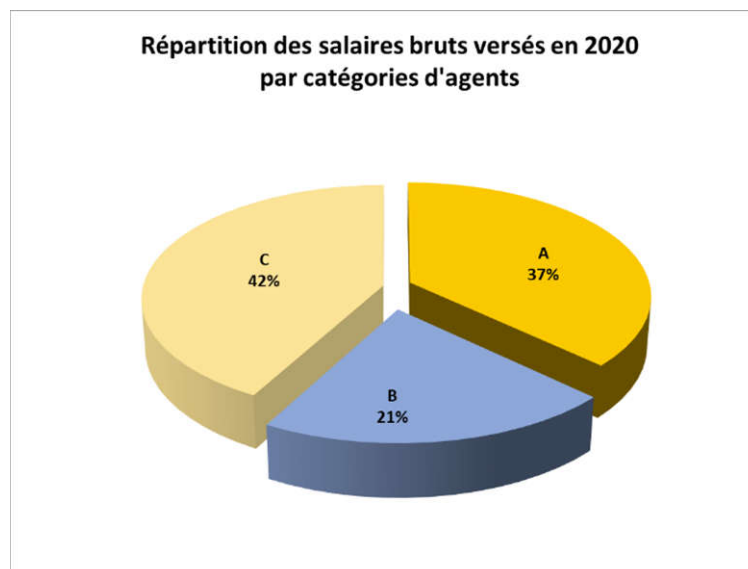
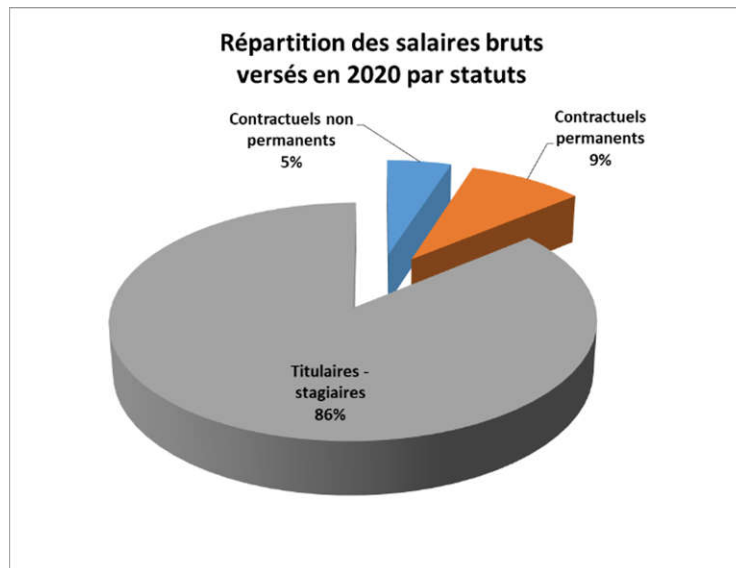
Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité. Celle-ci équivaut à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et le cas échéant de ses renouvellements.

Il est également prévu la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) au 1^{er} janvier 2021, instaurée par le décret n°2020-1598 du 16 décembre 2020. Le coût est estimé à 15 400 €.

Ces précisions étant formulées, de BP à BP, les projections d'évolution sont les suivantes :

- Budget Principal : + 4,6 %,
- Budget Eau : -1,1 %
- Budget Assainissement : 0%
- Budget Archéologie : -24,6%.

La répartition des salaires bruts par statuts et par catégorie tous budgets confondus, se décompose ainsi :



Parmi les différents éléments qui constituent les salaires bruts, le traitement indiciaire représente 70% de la totalité, le régime indemnitaire 21,34%, les heures supplémentaires 0,46%, la nouvelle bonification indiciaire 0,44%, et la garantie individuelle du pouvoir d'achat 0,05%.

A noter qu'une prime exceptionnelle COVID liée à la crise sanitaire a été versée en septembre 2020 pour un montant total de 110 980 €. Celle-ci ne sera pas reconduite en 2021.

Le nombre d'heures supplémentaires payées en 2020 s'est élevé à 3 736 heures, dont 1 101 pour les agents de la Direction Assainissement et 396 pour ceux de la Direction Eau. Toutefois parmi cette quantité d'heures supplémentaires, une partie est refacturée à la Ville de Bourges notamment dans le cadre d'interventions d'astreintes techniques et de vins d'honneur réalisés pour son compte, par certains agents communautaires.

L'enveloppe allouée au recrutement d'agents sur emplois non permanents dans le cadre du BP 2021 est en nette diminution par rapport au BP 2020, passant de 809 500 € à 742 000 €. La vigilance portant sur ces recrutements et mise en place depuis 2018, sera donc poursuivie en 2021.

Le nombre d'agents bénéficiaires d'avantages en nature « logement » et « véhicule », se répartit comme suit :

Année réf.	Logement pour nécessité absolue de service	Logement de fonction DGA / DGS	Véhicule DGA / DGS
2015	5	0	1
2016	5	1	4
2017	5	3	5
2018	4	3	5
2019	3	3	4
2020	3	3	4

Le BP 2021 connaît une forte évolution dans le domaine de la formation (chapitre 011), et ce sur les 4 budgets.

En effet pour opérer l'adaptation des compétences des agents de la Collectivité afin de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs et aux besoins des citoyens-usagers, un plan de formation ambitieux sera déployé.

A travers le document des lignes directrices de gestion (LDG) introduites par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique (loi TFP) et le projet de Schéma directeur des Ressources humaines (SDRH) 2021-2024 qui ont été soumis au Comité Technique puis aux Assemblées délibérantes des trois Collectivités, il est proposé de formaliser un axe stratégique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui devra prendre appui sur un plan pluriannuel de formation ambitieux. Une partie de sa mise en œuvre pourrait être opérée par des ressources internes, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts à la fois pédagogiques et logistiques.

Autre réforme d'importance introduite par la loi TFP précitée : l'obligation pour l'ensemble des collectivités d'appliquer une durée annuelle effective du travail de 1607 heures. Cette obligation entrera en vigueur à Bourges Plus à compter du 1^{er} janvier 2022, mais les modalités de sa mise en œuvre devront avoir été définies à l'issue du premier semestre 2021, après un processus de négociation avec l'ensemble du personnel et ses représentants. La durée annuelle actuelle du travail à Bourges Plus est de 1568 heures. Au-delà de l'écart mathématique à combler, cette réforme constitue une opportunité pour réinterroger certains aspects de nos organisations.

A la suite de son installation le 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé le 23 juillet 2020 l'attribution d'indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents mais également de Conseillers Communautaires, dans le cadre des enveloppes autorisées par les textes en vigueur.

Les montants ont été déterminés sur les bases suivantes, au regard de la population de la Communauté d'Agglomération de Bourges :

- Président : 145 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Vice-présidents : 42,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Conseillers communautaires délégués : 42,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Conseillers communautaires sans délégation: 5,87% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
Indemnités des membres du bureau	459 000 €	497 833 €	645 022 €
Indemnités des conseillers communautaires		84 424 €	184 978 €
Rattrapage 2020 (versement des indemnités aux membres du bureau dès le vote des indemnités)			40 000 €

Enfin, le tableau des effectifs est le suivant :

Filières	Emplois au 10/12/2020		Total des emplois budgétaires	Créations / suppressions prévues en 2021	Emplois prévisionnels au 31/12/2021
	Postes pourvus	Postes non pourvus			
Filière administrative	192	36	228	1	229
Agents de catégorie A	50	14	64	1	65
Agents de catégorie B	38	9	47		47
Agents de catégorie C	104	13	117		117
Filière animation	1	-	1		1
Agents de catégorie A	-	-	-		-
Agents de catégorie B	1	-	1		1
Agents de catégorie C	-	-	-		-
Filière Culturelle	11	1	12	-	12
Agents de catégorie A	9	1	10		10
Agents de catégorie B	-	-	-		-
Agents de catégorie C	2	-	2		2
Filière Médico-Sociale	3	1	4	-	4
Agents de catégorie A	2	1	3	-	3
Agents de catégorie B	1	-	1	-	1
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-
Filière sociale	3	-	3	-	3
Agents de catégorie A	3	-	3	-	3
Agents de catégorie B	-	-	-	-	-
Agents de catégorie C	-	-	-	-	-
Filière Technique	206	39	245	1	246
Agents de catégorie A	42	8	50	1	51
Agents de catégorie B	52	12	64		64
Agents de catégorie C	112	19	131		131
Hors cadre d'emploi	-	-	-	-	-
	6	1	7		7
					-
Total des filières	422	78	500	2	502

6 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A titre de rappel, Bourges Plus gère, depuis plusieurs années, ses principales dépenses d'équipement pluriannuelles en Autorisation de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Cette méthode tend à limiter le volume des reports de dépenses d'une année sur l'autre.

- Les AP constituent les plafonds d'engagement pour la durée totale des opérations.
- Les CP sont les moyens de paiement annuels, inscrits à chaque exercice budgétaire.

La dernière actualisation des AP/CP a été réalisée au Conseil Communautaire de décembre dernier (cf. page suivante).

Bien entendu, le projet de BP 2021 est assis sur cette programmation, et l'équilibre pour 2021 intègre les échéanciers de CP.

Mais il tient d'ores et déjà compte d'éléments postérieurs à son actualisation, ce qui conduira à ajuster l'état des AP/CP lors du vote du BP en révisant à la fois les échéanciers de CP et les montants d'AP.

Pour les CP, il en sera notamment ainsi pour :

- les aides à la pierre dont les CP 2021 seront abondés,
- le solde de la rocade Nord-ouest (1^{ère} phase) qui pourra être décalé au-delà de 2021,
- les acquisitions au titre de réserves foncières qui seront ajustées,
- le plan vélo intercommunal dont le programme se révèle plus important sur 2021,
- la participation financière Bourges-Habitat, qu'il est prévu d'abonder sur 2021 (tout en restant dans la limite du protocole) afin de corriger la sous-consommation 2020 liée à la crise sanitaire,
- les travaux de l'ENSA, dont les CP 2021 seront augmentés au vu des réalisations 2020,
- la tranche 3 pour Lahitolle, avec un calendrier actualisé qui fera glisser une partie des CP au-delà de 2021,
- ...

En matière d'AP, il conviendra de compléter la liste, avec notamment le dispositif de fonds de concours du nouveau pacte fiscal (AP de 4,5 M€ pour une durée de 3 ans).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES PLUS - ETAT DES AP/CP
 Etat annexé à la délibération AP/CP - Ajustements au titre de l'exercice 2020 - CC du 10/12/2020

BUDGET	Libellé AP	Montant AP 04/11/2020	DM CC du 10/12/2020		ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)				
			Montant AP actualisé	Ajustement CP 2020	CP mandatés avant 2020	2020	2021	2022	TOTAL CP actualisé
PRINCIPAL	Aides à la Pierre	5 036 582 €			4 025 982 €	709 000 €	301 600 €		5 036 582 €
PRINCIPAL	Participation financière CD 18 : Rocade Nord-Ouest - 1ère phase	3 500 000 €			3 300 000 €		200 000 €		3 500 000 €
PRINCIPAL	Fonds de concours aux communes 4ème génération	4 394 000 €	-794 €	-1 165 000 €	2 549 529 €	525 000 €	1 318 677 €		4 393 206 €
PRINCIPAL	Fonds de concours Ville de Bourges : Construction Maison de la Culture	3 500 000 €			2 900 000 €	400 000 €	200 000 €		3 500 000 €
PRINCIPAL	Etudes d'élaboration PLUI	619 859 €			510 256 €	77 000 €	32 603 €		619 859 €
PRINCIPAL	Subvention Université d'Orléans : réhabilitation IUT Bourges 4ème phase	1 000 000 €			750 000 €	250 000 €			1 000 000 €
PRINCIPAL	Fonds de concours - Canal de Berry à vélo	235 000 €			154 473 €	50 000 €	30 527 €		235 000 €
PRINCIPAL	Plan vélo intercommunal - 1ère phase	3 400 000 €			592 588 €	500 000 €	550 000 €	1 757 411 €	3 400 000 €
PRINCIPAL	INSA salle d'armes - extension locaux	1 000 000 €			249 514 €	375 243 €	375 243 €		1 000 000 €
PRINCIPAL	Participation financière : Bourges Habitat	5 000 000 €			1 900 000 €	807 000 €	1 000 000 €	1 293 000 €	5 000 000 €
PRINCIPAL	Voirie Rue Louis Mallet à Bourges - 2nde phase	1 464 400 €			1 314 745 €	44 035 €			1 358 779 €
PRINCIPAL	Réserves foncières	3 000 000 €			92 070 €	150 000 €	2 757 930 €		3 000 000 €
PRINCIPAL	ENSA - Travaux 2020-2021	2 300 000 €			0 €	1 200 000 €	1 100 000 €		2 300 000 €
PRINCIPAL	Gymnase INSA	4 800 000 €			0 €	100 000 €	2 350 000 €	2 350 000 €	4 800 000 €
PRINCIPAL	Danjons	0 €	5 000 000 €		0 €	0 €	1 000 000 €	4 000 000 €	5 000 000 €
LAHITOLLE	Aménagement Lahitolle - 2ème tranche	2 011 810 €	2 600 000 €	-200 000 €	98 256 €	1 415 000 €	875 000 €	211 744 €	2 600 000 €
LAHITOLLE	Aménagement Lahitolle - 3ème tranche	1 310 000 €	3 990 000 €		28 643 €		400 000 €	4 871 357 €	5 300 000 €
EAU	Télérelève des compteurs	3 815 000 €			3 113 914 €	200 000 €	501 086 €		3 815 000 €
EAU	Sécurisation réseau distribution de l'eau Secteur Berry Bouy - Marmagne	540 000 €			535 354 €			4 646 €	540 000 €
EAU	Travaux d'eau potable : sécurisation Mehun et création canalisation sur Marmagne	0 €	4 000 000 €		0 €	0 €	2 900 000 €	1 100 000 €	4 000 000 €
ASST COLL	STEP Communautaire	55 200 000 €			13 589 043 €	25 000 000 €	16 610 957 €		55 200 000 €
ASST COLL	Transfert effluents Morthomiers	1 295 000 €			1 227 527 €		67 473 €		1 295 000 €
	TOTAL	103 421 651 €	15 589 206 €	-1 365 000 €	36 931 894 €	31 802 278 €	32 571 096 €	15 588 159 €	116 893 426 €
						116 893 426			

7 – LA TRADUCTION BUDGETAIRE

Le projet de budget pour 2021 est ainsi élaboré autour des priorités et projections de ressources préalablement déclinées.

Cette septième partie présentera, par catégorie de budget, les configurations budgétaires actuellement envisagées, étant précisé que le BP qui sera soumis au vote pourra évoluer en fonction d'informations nouvelles dont nous pourrions disposer d'ici-là.

S'agissant du budget principal qui contient une pluralité de compétences, la synthèse présentée sera par la suite déclinée par thématique tant en fonctionnement qu'en investissement.

7.1. Le budget principal

7.1.1. La synthèse

L'équilibre projeté de la section de fonctionnement (en mouvements réels) est le suivant :

BUDGET PRINCIPAL (en M€)	BP 2020	BP 2021 (est.)	Var %	
Attribution de compensation	23,25	23,25	0,0%	Cf délib du 10/12
Charges à caractère général	13,45	13,85	3,0%	Effet coût Ordures Ménagères
Charges de personnel	15,75	16,47	4,6%	Cf. priorités point 4
Charges financières	0,16	0,14	-12,5%	
FNGIR + FPIC	6,49	6,55	0,9%	
Contingent Incendie	4,52	4,50	-0,4%	
Subventions de fonctionnement	2,08	2,10	1,0%	
Subventions budgets annexes	1,25	1,00	-20,0%	Effet cession attendue sur Lahitolle (0,36M€)
Indemnités élus (avec charges)	0,47	0,89	89,4%	
Autres dépenses	0,58	0,81	39,7%	dont 0,27 M€ protocole transactionnel OM
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	68,00	69,56	2,3%	
Rappel RECETTES DE FONCTIONNEMENT	71,43	72,98	2,2%	HORS part excédent 2020 à conserver
AUTOFINANCEMENT	3,43	3,42	-0,3%	(prop : 4 M€ mini sur les 7,5 M€)

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement devraient, par rapport au BP précédent, évoluer quasiment au même rythme, soit environ +2,2%.

Cela permet d'atteindre le même niveau d'autofinancement prévisionnel, avant même d'utiliser l'excédent de 2020.

En investissement, la synthèse apparaît comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - FICHE SYNTHETIQUE INVESTISSEMENT					
DEPENSES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021	RECETTES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021
Dep Invt – hors dette	15,40	17,41	Autofinancement	3,43	3,42
Rembt de dette (hors 166)	0,70	0,80	FCTVA/subv/autres	3,76	4,21
			Part excédent 2020 affectée à l'inv		3,50
			Emprunts	8,91	7,08
TOTAL	16,10	18,21	TOTAL	16,10	18,21

Il convient de noter la prévision de 2 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires par rapport au BP 2020.

A ce stade, il n'est prévu d'utiliser que 3,5 M€ sur les 7,5 M€ d'excédent 2020 estimé aujourd'hui.

7.1.2. La synthèse par thématique

FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020	Propositions 2021
Développement économique et emploi, commerce, promotion du territoire	1 215 156	1 658 680	1 286 900
Tourisme, archéologie et valorisation du patrimoine	719 608	881 025	1 122 834
Mobilité et voirie	211 120	221 520	270 303
Déchets et économie circulaire	9 031 134	9 985 000	10 471 900
Enseignement supérieur et formation (IMEP), Recherche, transfert de technologies	1 141 776	1 053 500	707 300
Eaux pluviales, rivières, GEMAPI	195 183	195 426	397 400
Accueil Gens du Voyage	195 050	196 000	204 000
Logement et équilibre social et durable de l'habitat	0	26 100	33 100
Accessibilité et bâtiments communautaires	436 521	527 695	551 203
Démocratisation des usages numériques	452 078	450 075	450 075
Aménagement de l'espace et urbanisme intercommunal, PCAET	27 256	39 200	69 200
Trame verte et biodiversité	11 672	9 000	26 000
Développement des services aux communes	177 017	206 000	207 000
Incendie	4 497 373	4 543 690	4 504 000
Action sociale	128 600	128 600	128 600
Animation et cohésion communautaire	0	0	25 000
Politique de la Ville	41 000	45 500	65 000
Energies renouvelables, transitions agro-écologique et agro-alimentaire	11 672	15 000	5 200
Maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment, plan de renouvellement urbain, Opération Cœur de Ville	28 637	69 000	78 000
Ressources humaines	15 248 412	15 562 000	16 318 000
Indemnités Elus	465 367	468 000	889 870
Finances - solidarité communautaire	30 418 303	30 695 961	30 714 973
Autres - moyens généraux	896 004	1 020 015	1 029 474
TOTAL FONCTIONNEMENT	65 548 939	67 996 987	69 555 332

INVESTISSEMENT	Propositions 2021	Estimation Recettes
Développement économique et emploi, commerce, promotion du territoire	1 365 000	18 400
Mobilité et voirie	1 977 000	721 320
Déchets et économie circulaire	1 104 610	176 738
Enseignement supérieur et formation (IMEP), Recherche, transfert de technologies	2 540 243	1 008 000
Eaux pluviales, rivières, GEMAPI	1 170 000	1 034 000
Accueil Gens du Voyage	50 000	
Logement et équilibre social et durable de l'habitat	3 275 843	255 260
Accessibilité et bâtiments communautaires	674 865	21 087
Démocratisation des usages numériques	910 000	531 600
Plan vélo intercommunal	1 225 000	430 000
Aménagement de l'espace et urbanisme intercommunal, PCAET	243 915	20 000
Incendie	40 000	6 400
Energies renouvelables, transitions agro-écologique et agro-alimentaire	15 000	
Maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment, plan de renouvellement urbain, Opération Cœur de Ville	169 100	0
Finances - solidarité communautaire	2 549 204	0
Autres - moyens généraux	106 330	0
TOTAL INVESTISSEMENT	17 416 110	4 222 805

7.2. Les budgets à caractère administratif financés par subvention d'équilibre

La synthèse ci-dessous permet de vérifier le besoin d'équilibre par le budget principal. Ce sont les produits de cessions sur Lahitolle qui permettent d'envisager, malgré les besoins pour l'archéologie, une diminution globale de cette contribution.

(en M€) - FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021 (est.)	Var %	
Charges ARCHEOLOGIE	1,12	0,83	-25,9%	
Charges BUDGET LOCATIF	0,70	0,73	4,3%	
Charges LAHITOLLE	0,12	0,10	-16,7%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1,94	1,66	-14,4%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Hors subv d'équilibre	1,34	0,94	-29,9%	
Subventions d'équilibre	1,25	1,00	-20,0%	
AUTOFINANCEMENT	0,65	0,28	-56,9%	
(en M€) - INVESTISSEMENT				
Rbt dette Budget Locatif	0,31	0,31	0,0%	
Rbt dette Budget Lahitolle	0,29	0,29	0,0%	
Tranche 2 Lahitolle	1,91	0,88	-53,9%	
Début tranche 3 LAHITOLLE		0,40		AP de 5,3 M€ HT créée
Travaux Budget Locatif	0,07	0,08	14,3%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2,58	1,96	-24,0%	
SUBVENTIONS LAHITOLLE	0,00	0,30		Hors nouvelles subventions à obtenir
CESSIONS LAHITOLLE	0,11	0,36		
EMPRUNT D'EQUILIBRE	1,80	1,02		

7.3. Les budgets annexes d'aménagement

Il s'agira surtout de poursuivre l'aménagement du Moutet à financer par les cessions foncières.

BUDGET MOUTET /DETOUR DU PAVE FICHE SYNTHETIQUE		
DEPENSES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021
Dépenses d'aménagement MOUTET	3,10	1,60
Dépenses d'aménagement DETOUR DU PAVE	0,21	0,05
TOTAL	3,31	1,65

7.4. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

7.4.1. L'Eau

Le Budget de l'Eau pourra présenter un même niveau d'équilibre que l'an dernier en fonctionnement.

BUDGET EAU (en M€) - FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021 (est.)	Var %	
Charges à caractère général	2,18	2,11	-3,2%	
Charges de personnel	3,03	3,09	2,0%	
Charges financières	0,10	0,07	-30,0%	Effet Rbt anticipé 2020
Reversement à l'Agence de l'Eau	1,31	1,31	0,0%	Idem en recettes
Autres dépenses	0,38	0,41	7,9%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7,00	6,99	-0,1%	
Rappel RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11,51	11,49	-0,2%	
AUTOFINANCEMENT	4,51	4,50	-0,2%	

En investissement, il se caractérisera par une progression forte des dépenses d'équipement qui pourra être financée par une partie de l'excédent 2020 (3.2 M€ sur les 4.3 M€ estimés) sans recours à l'emprunt.

BUDGET EAU- FICHE SYNTHETIQUE INVESTISSEMENT					
DEPENSES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021	RECETTES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021
Dep équipement	4,08	7,31	Autofinancement	4,51	4,51
<i>Dont études ressources</i>		0,30			
<i>Dont sécurisation Mehun</i>		2,00			
<i>Dont réseaux/plomb</i>		3,30			
<i>Dont réservoir Marmagne</i>		0,90			
Remboursement de dette	0,48	0,42	Subventions	0,05	0,00
			Partie excédent 2020 pouvant être affectée		3,22
			Emprunts	0,00	0,00
TOTAL	4,56	7,73	TOTAL	4,56	7,73

7.4.2. L'Assainissement collectif

L'augmentation des tarifs permettra de conserver un niveau d'autofinancement quasiment identique à celui envisagé lors du BP 2020.

BUDGET ASST (en M€) - FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021 (est.)	Var %	
Charges à caractère général	2,88	3,05	5,9%	Hausse coût traitement boues
Charges de personnel	3,36	3,36	0,0%	
Charges financières	0,37	0,40	8,1%	
Reversement à l'Agence de l'Eau	0,98	0,98	0,0%	Idem en recettes
Autres dépenses	0,36	0,35	-2,8%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7,95	8,14	2,4%	
Rappel RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11,97	12,15	1,5%	
AUTOFINANCEMENT	4,02	4,01	-0,2%	

Avant décision d'affectation de l'excédent 2020 (1 M€ estimé), c'est plus de 11 M€ d'emprunts qu'il faudra inscrire, soit globalement le solde de l'emprunt CDC de 16 M€ conclu en 2018, dont 5 M€ figureront en restes à réaliser de l'exercice 2020.

BUDGET ASST FICHE SYNTHETIQUE INVESTISSEMENT					
DEPENSES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021	RECETTES en M€	Rappel BP 2020	Projection 2021
Dep Invt - hors dette	32,00	18,82	Autofinancement	4,02	4,01
<i>Dont STEP</i>	30,00	16,60			
<i>Autres équipements</i>	2,00	2,20			
Remboursement de dette	0,95	1,03	Subventions	3,93	4,43
			Emprunts	25,00	11,41
TOTAL	32,95	19,85	TOTAL	32,95	19,85

7.4.3. L'assainissement non-collectif

Il sera quasiment reconduit à l'identique.

BUDGET ASST (en M€) - FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021 (est.)	Var %	
Charges à caractère général	0,03	0,03	0,0%	
Charges de personnel	0,11	0,11	0,0%	
Charges financières	0,00	0,00		
Autres dépenses	0,00	0,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,14	0,14	0,0%	
Rappel RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,14	0,14	0,0%	pas d'augmentation tarifaire

8 – LA DETTE

Seront ici exposées la situation de la dette à la fin de 2020 ainsi qu'une projection pour l'année prochaine.

8.1. La dette au 31/12/2020

La dette se présente comme suit :

	A	B	C	D	E	A-B-C-D+E
	TOTAL ENCOURS AU 31/12/2019	Rbt Capital 2020	Rbt Revolving	Rbt anticipé	Emprunts 2020	TOTAL ENCOURS au 31/12/2020
BUDGET PRINCIPAL	9 074 292	704 907			2 500 000	10 869 385
EAU	5 045 107	472 743		558 000		4 014 364
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	12 961 814	773 547	6 500 000		16 000 000	21 688 267
LAHITOLLE	3 295 000	286 667				3 008 333
ACTIVITES LOCATIVES	4 348 792	302 255				4 046 537
TOTAL	34 725 005	2 540 119	6 500 000	558 000	18 500 000	43 626 886

La dette consolidée est ainsi portée de 34,7M€ fin 2019, à 43,6 M€ fin 2020, essentiellement sous l'effet du financement de la STEP. A lui seul, l'encours de dette sur le budget assainissement progresse de 8,7 M€.

Sur 2020, il convient de noter les opérations suivantes :

- sur le budget principal :

- mobilisation d'un emprunt de 2 500 000 €, reporté de 2019, auprès de la Société Générale, durée 15 ans, taux variable, index Euribor 3 mois+ 0,42%, Euribor 3 mois flooré à 0 (Taux payé au 31/12 = 0,42%).
- signature d'un contrat avec le Crédit Agricole, portant sur 1 000 000 €, mobilisable au plus tard en juin 2021 ; durée 15 ans, taux fixe 0,29%, qui figurera dans les reports de l'exercice 2020.

- sur le budget de l'eau :

- remboursement anticipé d'un emprunt du Crédit Agricole, pour 558 000 € anciennement conclu à taux fixe 3,77%,

- sur le budget de l'assainissement collectif :

- consolidation de l'emprunt de 10 M€ conclu en 2018 avec la Banque Postale (30 ans, taux fixe 2,14%), partiellement mobilisé en 2019 à hauteur de 6 500 000 €,
- mobilisation de 6 M€ auprès de la Caisse d'Épargne, emprunt conclu en 2018, à consolider courant 2021 (taux variable Euribor 3 mois + 0,52%, durée 25 ans).

Le taux moyen de la dette consolidée ressort à 1,57% au 31/12/2020, contre 1,55% fin 2019.

La consolidation des emprunts de la STEP a pour conséquence d'allonger la durée de vie résiduelle moyenne de la dette consolidée qui passe à près de 15 ans fin 2020.

Notre dette reste majoritairement conclue à taux fixe comme l'indique le tableau suivant :

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	28 252 411 €	64,76%
Variable couvert	2 143 291 €	4,91%
Variable	9 531 032 €	21,85%
Livret A	3 700 152 €	8,48%
Ensemble	43 626 886 €	100%

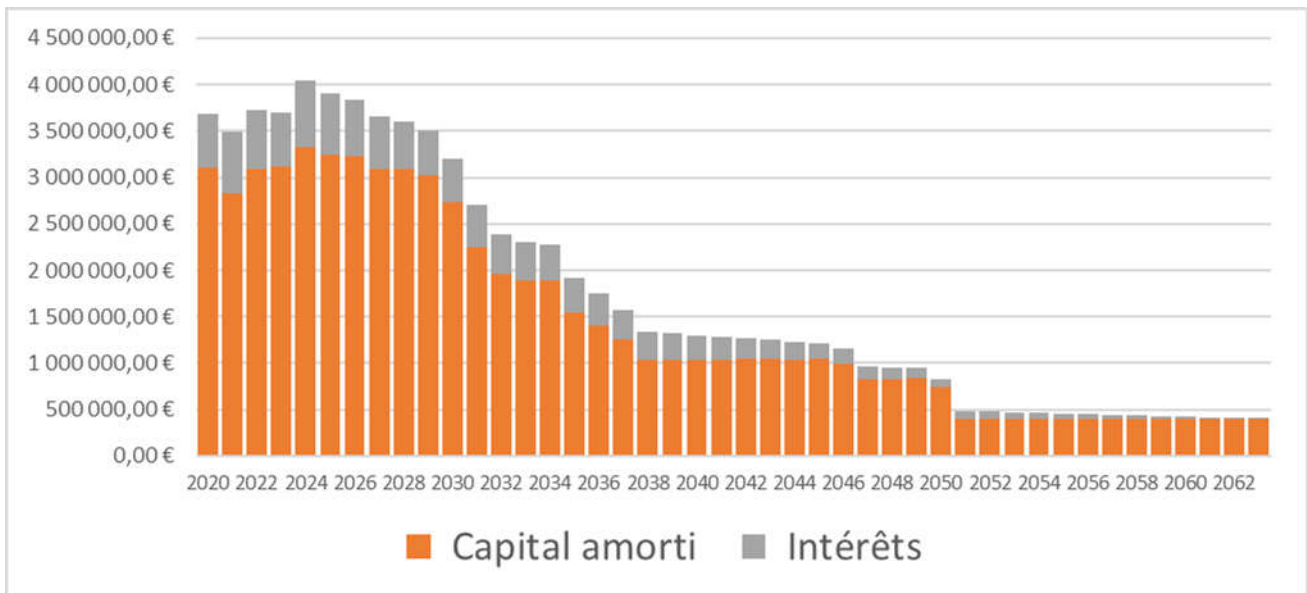
Figureront en restes à réaliser d'emprunts sur 2020 :

- 1 000 000 € sur le Budget Principal (cf. ci-dessus)
- 5 000 000 € sur le Budget Assainissement au titre de la STEP, dans le cadre du prêt de 16 000 000 € conclu avec la CDC en 2018, mobilisable au plus tard en 2023.

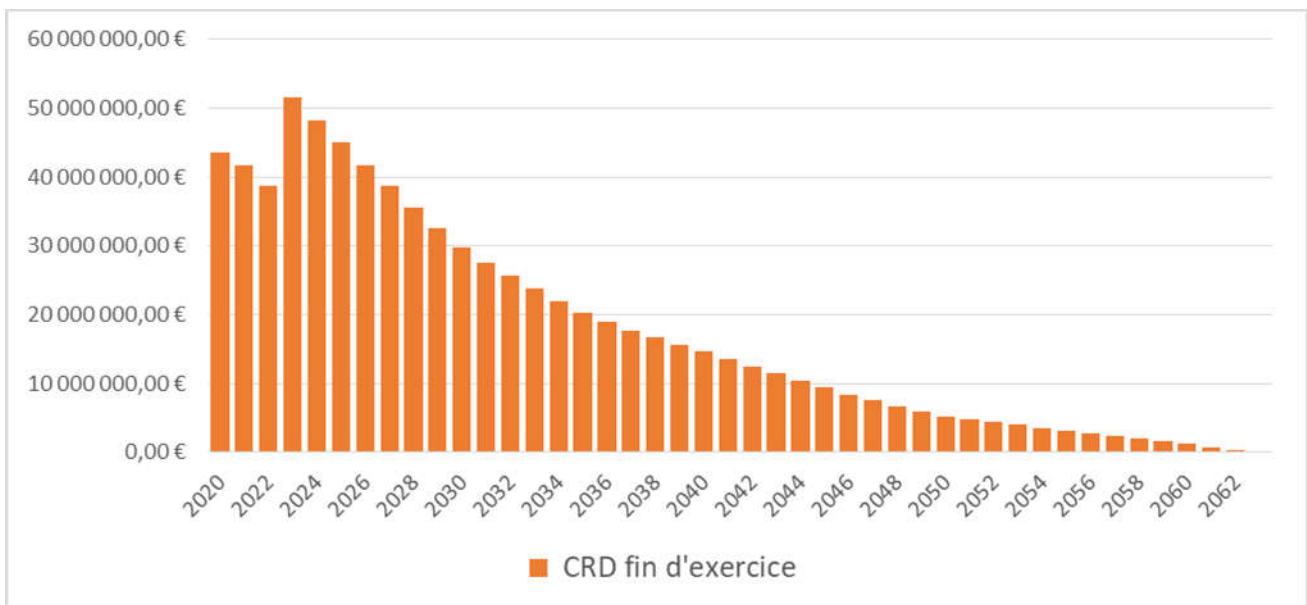
La comparaison proposée au niveau régional (source DGCL) ci-dessous permet de mieux apprécier le niveau de notre dette par habitant :

EPCI	Encours de dettes bancaires au 31/12/2019 (€/hab)
CA de Blois "Agglopolys"	262,81 €/hab
CA Bourges Plus	313,15 €/hab
CA Châteauroux Métropole	389,08 €/hab
Tours Métropole Val de Loire	448,80 €/hab
CA Agglo du Pays de Dreux	691,73 €/hab
CA Montargoise et Rives du Loing	771,52 €/hab
Orléans Métropole	1 764,46 €/hab
CA Chartres Métropole	1 969,66 €/hab

En tenant compte des contrats signés au 31/12/2020 (y.c. la STEP donc), le profil de remboursement des annuités se présente ainsi :



Le profil d'extinction de la dette consolidée (CRD = Capital Restant Dû) correspondant à ce qui précède est le suivant :



8.2. Projection de la dette en 2021

Le niveau réel de dette de l'exercice 2021 s'appréciera au 31/12/2021 lorsque les financements effectivement mobilisés seront connus.

A ce stade, il ne peut être évalué que l'encours de dette qui résulterait d'une hypothèse de recours à 100% des besoins d'emprunt d'équilibre des projets de budgets, ce qui revient à tabler sur un niveau d'exécution des dépenses d'investissement de 100%. Il s'agit ainsi d'un niveau de dette maximum.

Toutefois, à la différence des années passées, le budget primitif intégrera en 2021 les résultats de 2020, ce qui permettra d'affecter en partie ces derniers au financement des investissements, et ainsi, de minorer le recours à l'emprunt dès le BP.

En euros	Encours au 31/12/20	Rbt Capital 2021	Emprunts reports 2020	Emprunts BP 2021	Encours maximum au 31/12/21
BUDGET PRINCIPAL	10 869 385	787 638	1 000 000	7 080 000	18 161 747
EAU	4 014 364	423 484	0	0	3 590 880
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	21 688 267	1 025 656	5 000 000	11 410 000	37 072 611
LAHITOLLE	3 008 333	286 667	0	900 000	3 621 666
ACT. LOCATIVES TVA	4 046 537	303 593	0	100 000	3 842 944
TOTAL	43 626 886	2 827 038	6 000 000	19 490 000	66 289 848

S'agissant de l'assainissement, les 16 M€ de mobilisation prévus (reports + BP) correspondent à l'emprunt auprès de la CDC restant à mobiliser dans l'hypothèse d'un paiement intégral de l'opération sur 2021.

La mobilisation effective dépendra de l'avancement du chantier de la STEP, dont une partie des règlements pourrait glisser sur 2022.

Les trois principaux budgets porteurs de dette conserveront, avec ces hypothèses, une capacité de désendettement acceptable.

	Dette maximum au 31/12/21 en M€ (A)	Epargne brute BP 2021 en M€ (B)	Capacité de désendettement (A/B)	
			projetée fin 2021	estimée fin 2020
BUDGET PRINCIPAL	18,16	3,4	5,3 ans	1.8 ans
EAU	3,59	4,5	< 1 an	0.8 an
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37,07	4,0	9,2 ans	4,9 ans

Annexe 1 – Les modalités réglementaires de présentation du ROB.

L'article L2312-1 du CGCT dispose que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, et dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, il doit être présenté un rapport sur les orientations du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire, et il doit en être pris acte par une délibération spécifique.

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, il doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par décrets de 2016, ont été précisés le contenu et les modalités de communication du Rapport d'Orientations Budgétaires qui doit comporter :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

4° les informations relatives à la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail dans la commune. à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines ; le rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le ROB est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB est mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans des conditions garantissant :

- son accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- sa gratuité et la facilité de son accès par le public, pour sa lecture comme pour son téléchargement,
- sa conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- sa bonne conservation et son intégrité.

Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption par le conseil communautaire (sur le site de Bourges Plus, à la rubrique « Budget »).

La Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022, dispose en outre qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

*L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,

*L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Le présent ROB reproduit le format des rapports antérieurs et comprend ainsi l'ensemble des informations dont la communication est imposée par les textes.